IN'FORM EXPRESS
LE PARCOURS DE L'AVENTURE

Réglement du jeu

Art.1 - PRINCIPE DU JEU
In'Form Express est une course ludique et solidaire de 20 équipes constituées de 2 personnes se déroulant sur Dieppe et la région.
Différentes épreuves seront à réaliser tout au long d'une journée.
2 parties constituent ce jeu.

Art.2 - CONDITIONS DE VICTOIRE
A l'issue du jeu, les 3 premières équipes seront récompensées selon leur ordre d'arrivée. Seuls les organisateurs seront en capacité de départager les participants.

Art.3 - ABANDON
L'ensemble du jeu devra se faire en binôme, l'abandon d'un des deux candidats entraînera l'abandon de l'équipe.

Art.4 - RESPONSABILITES
In'form décline toute responsabilité concernant le vol et les dommages de biens personnels.

Art.5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION
Le jeu est ouvert à toute personne majeure physique domiciliée en France métropolitaine, Belgique, Suisse et Dom-Tom.
In'form se réserve le droit de demander à tout participant tout élément de nature à justifier qu'il remplit les conditions de participation au jeu. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier des gains.
Ce jeu est déconseillé pour toute personne souffrant d'épilepsie, de problèmes cardiaques, d'hypertension d'épilepsie ainsi que les femmes enceintes.

Art.7- RESPECT DU REGLEMENT DE JEU
En déposant votre candidature, vous vous en engagez à respecter le règlement du jeu.

Art. 8 – DONNEES PERSONNELS
Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par l'organisateur, qui est nécessaire à la prise en compte de leur participation. Ces informations sont destinées à l'organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. Elles sont conservées par l'organisateur pour une durée maximale de trois (3) ans. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la règlementation en matière de données à caractère personnel, les participants disposent notamment des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : In'Form, 3 place Nationale, 76 200 DIEPPE

Art.9 - DROITS A L'IMAGE
En vous inscrivant à ce jeu, vous acceptez le présent règlement et autorisez la société In'Form à exploiter à titre gracieux tout support photo ou vidéo où vous pourriez apparaître.

Art.10 - DROITS DE PARTICIPATION
Les droits de participation sont à hauteur de 40€ par participant ainsi que la somme de 300€ par équipe.
50% des 300€ seront ajoutés à une cagnotte commune. Celle-ci, défalquée de toutes taxes, sera ensuite reversée aux 3 associations gagnantes :
1er au classement : 1500 €
2ème au classement : 700 €
3ème au classement : 300 €

Les dites sommes seront remises aux associations gagnantes par virement bancaire.

Les 50% restants participeront au financement des prestataires.

Art.11 - DESISTEMENT
En cas de désistement de la part d'une équipe, aucun remboursement, pour quelque motif que ce soient, ne sera effectué.

Art.12 - CAS DE FORCE MAJEUR
En cas de force majeure, de catastrophes naturelles ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre, voire l'ensemble des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.13 - ASSURANCES
Une attestation de responsabilité civile sera obligatoirement fournit par chaque candidat.

Art.14 - CRISE SANITAIRE
En cas d'annulation liée à la crise sanitaire, les inscriptions payées seront remboursées.